

Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 9 août 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation2 p. (492r, 493r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 9 août 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/53764>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[9 août 1899](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère

Destinataire[Banque cantonale de Berne](#)

Lieu de destinationBerne (Suisse)

Description

RésuméMarie Moret adresse à la banque la demande d'échange de ses 245 obligations 3,5 % Jura-Berne-Lucerne contre 245 obligations de 1 000 F chacune de l'emprunt suisse des chemins de fer fédéraux de 1899. Elle demande des informations sur le taux des timbres français dont ces obligations et celles du Jura-Simplon de 1898 devront être revêtues.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

fait à Genève Familière
9 août 1899

Monsieur le Directeur de
la Banque cantonale de Berne,

J'ai l'honneur de vous
confirmer mon pli recommandé d'hier et de vous
retourner ci-joint, reçue
de ma signature, la demande d'échange de mes
245 obligations 3 $\frac{1}{2}$ % sur
Berne-Lucerne de 1889
contre 245 obligations de
mille francs chacune de
l'emprunt suisse des
chemins de fer fédéraux
de 1899.

Je me confie à vos

bien bons pour la
suite de l'opération.

D'après le prospectus
je sais que les titres n'é-
sont délivrés au
plus tard à la fin de la
présente année.

Le timbre français.
Tout mes avoirs étrangers
(d'après ma liste d'hier)
au moi directement
auront à faire, on cas
de besoin, remettre ces
titres sera à l'indifférence
de 2 % (voire 1 $\frac{1}{2}$ %) en
celui de 1 % (Fonds
d'Etat); c'est une question
sur laquelle je suis très
obligé de me renseigner
si quelque fait.

92

fitait vous-même.

Quant à mes 18 obli-
gations Jeze-Simplon
1898, je sais qu'elles
ne sont pas comprises
dans les hypothèses
actuelles d'échange
d'obligations. Est-ce
défini ?

En ce cas au point
de vue du timbre qui
français je vous
peutrais de me dire
si c'est bien au taux
de 2% qu'elles sont
assujettées ?

Nouilles agréer,

le droit est à vous.

Monsieur, avec mes
remerciements anti-
cipés pour votre
réponse, l'assurance
de ma parfaite
consideration

Le Marie Godin
commandant
Jas. nos le présent
lettres

Le point, en effet,
je vous dirai que
hors 14.00 francs valeur
des p. 15 de mercant
offre, faire et ce
petit, et nous pren-
ons en compte de ce